

CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 98
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES du CANTON de RUMILLY
en date du 3 mai 2012

Membres du conseil communautaire présents avec voix délibératives :

M. Patrick DUMONT (qui a reçu pouvoir de M. Philippe HECTOR) - Mme Sylvia ROUPIOZ - M. Alain ROUX - M. Gilbert BUNOZ - M. Jacques COPPIER - M. André BERTHET (d'Etercy) - M. Roland LOMBARD - M. Bernard CARLIOZ - M. Joseph PERISSIER (qui a reçu pouvoir de Mme Laurence KENNEL) - Mme Martine MANIN - M. Claude BONAMIGO - M. Jean-Pierre LACOMBE - M. Gérald BOCQUET - M. Henry BESSON - M. Bernard GAY - M. Henri BOUCHET - M. Christian HEISON - M. Joanny CHAL - Mme Danièle DARBON - M. Marcel THOMASSET - M. Alain COLLOMB - Mme Viviane BONET - M. Michel ROUPIOZ - M. Jean-Pierre VIOLETTE - M. Michel BRUNET - M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. JF PERISSOUD) - M. Michel TILLIE - Mme Mylène TISSOT - M. Bernard BONNAFOUS - M. Robert BONTRON - M. Maurice POPP - Mme Christine MIRALLES - M. François RAVOIRE - M. Olivier MARMOUX - Mme Valérie SOLDAN - Mme Dominique PHILIPPOT (suppléante de Mme Hélène BUVAT).

Membres du conseil communautaire excusés avec voix délibératives :

M. Philippe HECTOR (qui a donné pouvoir à M. Patrick DUMONT) - M. Hervé TEYSSIER - Mme Laurence KENNEL (qui a donné pouvoir à M. Joseph PERISSIER) - M. Pierre BECHET - M. Jean-François PERISSOUD (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Marcel BOUVIER - Mme Valérie POUPARD - M. Jean-Michel AVON - Mme Evelyne DEPLANTE - Mme Hélène BUVAT (suppléée par Mme Dominique PHILIPPOT).

Les techniciens des services de la Communauté de Communes présents :

M. Franck ETAIX (Directeur Général des Services) - Mme Caroline D'ACUNTO (Responsable du pôle accueil secrétariat) - M. Alexandre LAYMAND (Responsable Transports et Déplacements).

19 h : Début de séance.

Madame Mylène TISSOT est désignée Secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 28 mars 2012 ne donnant pas lieu à remarques est adopté à l'unanimité.

Sujet pour information
(Séance Publique)

I. Présentation du rapport d'activités 2011 de la Communauté de Communes et du SIGAL

Rapporteur : Monsieur le Président

Conformément aux obligations définies par l'article 40 de la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative « au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale », cette 12ème édition du rapport a pour objectif de présenter la Communauté de Communes et ses activités.

Etabli sur l'année civile, ce rapport préparé par les services, est adressé par le Président, au maire de chacune des communes membres, accompagné du compte administratif.

Il doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune au conseil communautaire sont entendus.

Afin de vous apporter une information récente, cette 12ème édition du rapport d'activité de la Communauté de Communes présente les actions de la structure intercommunale de l'année 2011.

Parmi les points forts de cette année, on peut citer :

- l'avancée du Projet Communautaire lancé depuis 2009 ;
- le séminaire du bureau le 14 mai 2011 concernant la réforme des collectivités territoriales ;
- l'étude d'implantation d'un futur collège sur le territoire en Mars 2011 et les délibérations de la communauté de Communes sur le choix du site et l'acquisition des terrains en août et décembre 2011 ;
- la mise en oeuvre opérationnelle pour la 1ère année de la compétence « Eau et assainissement (collectif) » ;
- la création d'un Système d'Information Géographiques (SIG) afin de concevoir, administrer et mettre à jour une base de données géographiques, notamment des réseaux humides ;
- la finalisation de l'étude Petite Enfance ;
- la création du pôle « Transports et Déplacements », notamment avec le recrutement d'un responsable de service et la création d'un comité consultatif dédié aux Transports Scolaires ;
- la création d'un nouveau statut pour l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS) sous forme EPIC depuis le 1er janvier 2012.

Le rapport d'activité du SIGAL présente les actions de la structure intercommunale de l'année 2011.

Parmi les points forts de l'année écoulée :

- l'attribution de la nouvelle Présidence par délibération le 28 février 2011 ;
- le lancement de 18 actions, dont 7 concernant plus spécifiquement le PSADER dans le cadre du CDDRA ;
- la mise en place du Programme d'Intérêt Général (PIG)
- le lancement d'actions transversales sur le Bassin Annecien, l'Albanais et les Usses & Bornes (CREAFIL et CTEF – Contrats Territoriaux Emploi Formation) ;
- le lancement en septembre 2011 du programme d'accompagnement « Actions pour le Commerce et l'Artisanat » (ACA) permettant d'animer, moderniser et développer le commerce, l'artisanat et les services de notre territoire ;
- l'ajout de 5 itinéraires VTT labellisés FFC en Albanais pour un total de 13 itinéraires ;
- la promotion du VTT en Albanais au coeur des Rencontres Euro'Meet le 06 octobre 2011 ;
- la finalisation de l'étude de faisabilité pour la réalisation d'une piscine couverte intercommunale avec présentation des résultats aux élus en octobre 2011.

M. Franck ETAIX présente le rapport d'activités aux élus de manière synthétique sous la forme d'un diaporama. Les vice-présidents sont invités à apporter des compléments d'information s'ils le souhaitent.

Ces rapports d'activités seront présentés par les membres de l'Exécutif devant les conseils municipaux des communes du canton :

François RAVOIRE	MASSINGY / MARIGNY- ST-MARCEL
Maurice POPP	SALES / MARCELLAZ-ALBANAIS / ST EUSEBE
Sylvia ROUPIOZ	MOYE / THUSY
Roland LOMBARD	CREMPIGNY-BONNEGUETE/ BOUSSY/ETERCY
Martine MANIN	RUMILLY/LORNAY
Pierre BECHET	VAULX / VALLIERES / BLOYE
Pierre BLANC	VAL DE FIER/VERSONNEX/HAUTEVILLE S/F

Au titre des interventions :

Concernant le rapport d'activités de la Communauté de Communes :

M. Maurice POPP constate que la charge de travail des postes de l'urbanisme et de l'accueil de l'eau et de l'assainissement a été sous-estimée.

M. Roland LOMBARD déclare que l'année 2011 a été charnière pour le pôle transports- déplacements qui a été restructuré. Il sert de base de réflexion et d'actions du conseil communautaire. Les transports et déplacements jouent un rôle majeur pour le territoire.

M. Pierre BLANC informe l'assemblée que l'achat des terrains pour l'implantation du futur collège est en cours.

Concernant le rapport d'activités du SIGAL :

Mme Sylvia ROUPIOZ indique que les aides de l'Etat mobilisées pour le programme d'intérêt général (PIG) sont remises en cause suite à une réforme du système d'aide (recentrage sur la lutte contre la précarité énergétique). Le plan de cohésion social étant terminé, il n'a y actuellement plus de financement concernant le parc privé. Aujourd'hui les priorités de l'ANAH sont le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées et les travaux conséquents d'économie d'énergie dans le cadre du programme « habiter mieux », au détriment du logement dit « social ». Ainsi, les subventions de l'ANAH et du Conseil général ne sont plus suffisantes pour inciter les propriétaires à réaliser des travaux permettant la remise sur le marché de logement à loyers encadrés.

Mme Martine MANIN rappelle que la plate-forme des services à domicile « fêtera » ses 10 ans cette année.

M. Pierre BLANC remercie vivement les services pour le travail fourni en 2011 et indique que des outils seront mis en place pour évaluer les actions menées par la Communauté de Communes et les optimiser.

Sujets soumis à délibération
(Séance Publique)

2. Transports / déplacements :

- **Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à la signalisation des points d'arrêt de transport scolaire du canton de Rumilly, avec le Département de la Haute-Savoie**

Rapporteur : Roland LOMBARD, Vice-président

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly, organisateur de second rang des transports scolaires par délégation du Conseil général de Haute-Savoie, engage un programme pluriannuel de signalisation des arrêts de transport scolaire situés sur ses services spéciaux. L'ensemble du programme concerne environ 200 points d'arrêts.

Pour l'année 2012, 119 arrêts feront l'objet d'une mise aux normes de leur signalisation verticale et horizontale, et 18 arrêts non matérialisés seront équipés en signalisation verticale et horizontale. Le montant total prévisionnel de l'opération s'élève à 85 822 € HT.

Dans ce cadre, une convention entre la Communauté de communes et le Conseil général de Haute-Savoie est nécessaire, afin :

- d'attribuer la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Communauté de communes et de l'autoriser à intervenir sur le domaine public routier départemental,
- de définir les caractéristiques des équipements et prestations à réaliser,
- de définir les modalités d'entretien et d'exploitation des équipements après leur mise en service,
- de permettre que les dépenses réalisées par la Communauté de communes soient éligibles au FCTVA,

Conformément aux règles départementales de subventionnement de l'aménagement des aires d'arrêt d'autocar, le Conseil général de Haute-Savoie est co-financeur de l'opération à hauteur de 50% du montant total des dépenses, avec un plafond de dépenses de 500 € HT par arrêt, soit un montant prévisionnel de 34 250 € HT.

Le projet de convention, annexé au dossier de convocation, est présenté aux conseillers communautaires.

La commission transports déplacements et infrastructures du 5 avril 2012 a donné un avis favorable au projet de convention.

Le conseil communautaire,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition de convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à la signalisation des points d'arrêt de transport scolaire du canton de Rumilly, avec le Conseil général de Haute-Savoie.

3. Finances Budget

- **Décision modificative numéro 1**

Rapporteur : François RAVOIRE, Vice-président

Au titre de l'année scolaire 2008/2009, la Communauté de communes du Canton de Rumilly a appelé un acompte provisionnel d'un montant de 17 323,00 € TTC auprès de la commune de Thusy par l'émission du titre 293 – bordereau 96 du 21 décembre 2009 correspondant au financement de son circuit de transport scolaire.

Or, le Conseil Général de la Haute-Savoie a finalement retenu un subventionnement de ce circuit en totalité au regard des critères définis dans le cahier des charges des transports scolaires départementaux.

L'acompte de 17 323,00 € qui correspond de ce fait à un trop perçu demande dès lors à faire l'objet d'un remboursement à la commune de Thusy.

Pour cela, il s'avère nécessaire de prévoir les crédits budgétaires au chapitre 67 de manière à procéder à l'annulation du titre émis sur exercice antérieur.

Le conseil communautaire,

A l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative numéro 1 ci-après permettant de régulariser la situation auprès de la Commune de Thusy :

Dépenses de la Section de fonctionnement

Chapitre Article Fonction	Libellé	Budget Primitif	Proposition Décision Modificative n° 2	Budget total	Engagements	Réalisations	Solde
67 673 252	Annulation de titre émis sur exercice antérieur	0,00 €	17 323,00 €	17 323,00 €	17 323,00 €	0,00 €	0,00 €
O22 01	Dépenses imprévues de la section de fonctionnement	518 538,72 €	- 17 323,00€	501 215,72 €			501 215,72 €
Total			0,00 €				

4. Service Eau et Assainissement :

- **Régularisation de la TVA**

Rapporteur : Monsieur Maurice POPP

Suite au changement du taux de TVA au 1^{er} janvier 2012, le Trésor Public nous a précisé les taux à appliquer en matière de facturation eau et assainissement.

En effet, si la facturation des prestations d'eau reste au taux de 5.5%, la facturation des prestations d'assainissement passe à 7% à compter du 1^{er} janvier 2012.

Par conséquent, toutes les facturations émises en 2012 (titres individuels ou rôles), même si elles concernent des consommations constatées en 2011, doivent porter le taux de 7%.

Etant donné que le service n'a pas pu effectuer les régularisations de facturations des consommations de 2011 avant la fin de l'année, il paraît délicat d'impacter cette hausse de TVA sur les abonnés.

Le Trésor Public a donc proposé de laisser le taux de 5.5% sur l'assainissement pour les dernières régularisations à effectuer et que la différence, soit 1.5%, soit pris en charge par la collectivité et donc reversée à la recette des impôts. Cette solution permet à la fois de ne pas léser les redevables, ni l'Etat, au titre de la TVA.

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

VALIDE la prise en charge de la différence du taux de TVA par la collectivité.

Sujets pour information
(Séance Publique)

5. Informations sur les décisions prises en vertu des pouvoirs délégués du Président

Rapporteur : Monsieur le Président

- 6.1 Livraison, Installation et maintenance de distributeurs automatiques de boissons chaudes et d'une fontaine à eau
- 6.2 Fourniture et pose de vidéo projecteurs et d'écrans
- 6.3 Alimentation en eau potable sur la commune de Lornay Renforcement du réseau Vernets – RD 31
- 6.4 Conception et impression du magazine d'information
- 6.5 Réalisation d'un schéma directeur des déplacements et infrastructures sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- 6.6 Classement sans suite pour les travaux de revêtements de voirie – Bordures – Petits ouvrages de voirie et divers

M. Pierre BLANC précise que le marché pour les « travaux de revêtements de voirie – Bordures – Petits ouvrages de voirie et divers » a été classé sans suite car peu de communes étaient intéressées. Il n'était pas d'un intérêt majeur de poursuivre ce dossier au vu de la lourdeur administrative qu'il aurait engendrée.

Clôture de séance : 22 h 53